



ADHESION REFLEXOLOGUE

2022

Melle/Mme/M _____ [indiquez vos nom et prénom]

Date de naissance _____

Adresse personnelle _____

Adresse professionnelle _____

Organisme et n° contrat assurance professionnelle _____

N° tel _____

Mail _____

Première adhésion ou renouvellement (rayer la mention inutile)

Date du certificat _____

Montant de l'adhésion: 5 Euros

Règlement effectué par: _____ [précisez en espèces ou par chèque bancaire]

Le public accompagné dans le cadre d'IDV peut nécessiter une prise en charge au domicile de la personne

- je m'engage à me déplacer
au domicile en cas de nécessité
- je refuse de me déplacer et propose
uniquement des soins en cabinet

En adhérent à l'association Intelligence de Vie, je m'engage à accepter les statuts et son règlement intérieur,
mis à ma disposition au siège de l'association

Fait le _____ A _____

Signature du président

Signature de l'adhérent

GUIDE PRATIQUE POUR LE PRATICIEN

- La personne touchée par la maladie cancéreuse bénéficie de 6 séances de réflexologie, à raison d'un séance tous les 15 jours – soit 6 séances sur une durée totale de 3 mois
- En parallèle de son activité de cabinet, le réflexologue s'engage à accueillir 4 personnes / an
- L'accueil se fait principalement en cabinet ou au domicile du client si la personne ne peut se déplacer

L'adhésion du réflexologue de 5 euros/an est à adresser à Association Intelligence de Vie
46, l'Oisilière – 44 260 Savenay

Les adhésions des bénéficiaires (15 euros), le paiement des séances (5 euros/séance)
ainsi que les documents d'inscription sont également à envoyer à cette adresse

Grâce à son adhésion, chaque réflexologue bénéficie:

- d'un temps de formation/an qui lui est offert sur des outils pratiques qui viennent enrichir ses possibilités de prises en charge de la personne fragile
- d'outils de communication mis à disposition: flyers et cartes de visite disponibles à l'école de réflexologie intégrative, géolocalisation et référencement sur le site internet de l'association
- de soutien via un réseau de réflexologues formés à la réflexologie intégrative
- de retombées positives en terme de clientèle: la personne bénéficiant de soins dans le cadre d'IDV communique autour des bienfaits de la réflexologie

Statuts du réflexologue adhérent:

Le statut du réflexologue tend à passer d'un statut bénévole à prestataire afin de valoriser l'engagement et le travail de chacun, de motiver des actions de communication locales afin de faire connaître la pratique réflexologique, notamment auprès des publics fragilisés

Conditions pour devenir prestataire

- Etre au minimum dans sa 3ème année d'adhésion
- Avoir effectué 12 prises en charge dans le cadre d'IDV
- Au delà de 12 suivis en réflexologie, le réflexologue devient prestataire. Il s'ouvre un droit à une rémunération de 30 euros/séance
- Les années suivantes (4ème, 5ème année...), il redevient prestataire au delà de 4 suivis sous le statut bénévole

Pour toutes questions

Contact mail: secretariat.intelligencedevie@laposte.net